
La forêt: une ressource fragile mais essentielle à l'économie du Québec rural

Majella Simard
Université du Québec à Rimouski

Introduction

Le Québec est reconnu pour la qualité et la très grande variété de ses ressources. Avec l'eau, la forêt constitue incontestablement la principale richesse naturelle de la province. Elle s'étend sur plus de 757 900 kilomètres carrés. Elle recouvre donc près de la moitié de la superficie du territoire québécois et représente 2 % de la ressource mondiale. Au nord, la forêt boréale représente près des trois quarts du territoire boisé. Essentiellement composée de conifères, on y retrouve des sapins baumiers, des pins gris et des épinettes. Cette forêt abrite également quelques feuillus tels que le bouleau à papier et diverses essences de peuplier. Au sud, la forêt offre un paysage de feuillus riche en bouleaux jaunes, chênes, tilleuls, sans oublier le traditionnel érable à sucre. Quant aux zones d'exploitation forestières, elles occupent des espaces discontinus sur le plateau appalachien et dans les Laurentides.

La faune de la forêt québécoise est aussi extrêmement diversifiée : ombles de fontaine, faucons pèlerins, tortues des bois, salamandres pourpres, lynx, lièvres, chevreuils, etc. En fait, on dénombre pas moins de 653 espèces animales auxquelles viennent s'ajouter environ 25 000 sortes d'insectes. De même, on compte au Québec 7 000 espèces de plantes et 1 500 variétés de champignons. Le cinquième de cette flore est menacée à cause des activités humaines. La chasse abusive et la pollution causée par l'être humain mettent en péril au moins 76 espèces animales et végétales.

Depuis quelques années, le gouvernement a mis en place des lois et des statuts juridiques pour protéger

les écosystèmes, les aires forestières, les rivières et les refuges d'oiseaux. Son intervention s'est notamment traduite par la création de 21 parcs nationaux.

Par ses multiples fonctions, la forêt contribue à l'équilibre de l'écosystème de la province, particulièrement du Québec rural. Rappelons quelques-unes de ces fonctions : protection du sol contre l'érosion éolienne ou aquatique, protection et alimentation des lacs et des rivières, conservation et alimentation de la nappe

La chasse abusive et la pollution causée par l'être humain mettent en péril au moins 76 espèces animales et végétales.

phréatique, protection contre la fonte trop rapide de la neige, activation du cycle de l'eau, production des nuages par la l'évapotranspiration des arbres,

absorption du gaz carbonique, production d'oxygène, maintien des habitats pour quantité d'animaux et de végétaux, milieu de vie pour certaines réserves indiennes, milieu de loisirs, de repos et de méditation pour l'ensemble de la population, source de revenu et d'activité économique pour de nombreuses localités québécoises.

Depuis la diffusion du film *L'erreur boréale* en 1999, un important débat concernant l'avenir de la forêt québécoise s'est amorcé. Dans ce documentaire, les coréalisateurs, Richard Desjardins et Robert Mondrie, clament haut et fort les risques d'épuisement de cette ressource attribuables aux coupes abusives exercées par les grandes compagnies forestières. Si les problèmes évoqués ne font pas toujours l'unanimité chez les différents analystes en raison, entre autres, du caractère choc, voire sensationnaliste des images que l'on y projette, tous admettent incontestablement que la forêt est soumise à de sérieuses difficultés, notamment au plan de sa gestion.

L'objectif de cet article consiste à préciser l'apport du secteur forestier dans la composition de la structure

occasionnelle du Québec rural. Nous identifierons les principales caractéristiques socio-économiques des localités forestières. En raison de l'importance qu'occupe la forêt dans l'économie régionale, une attention particulière sera accordée au Bas-Saint-Laurent.

Notre analyse comportera trois volets. Après avoir identifié les principales mutations survenues dans le domaine de l'exploitation forestière au cours des 50 dernières années, nous examinerons la contribution des travailleurs forestiers dans la structure économique du Québec rural. De façon générale, on constate que ces derniers ont tendance à se concentrer dans les plus petites localités¹. Or, ces milieux présentent généralement les problèmes socio-économiques les plus sérieux et les perspectives d'avenir les plus préoccupantes. Dans un tel contexte, l'exploitation forestière serait-elle synonyme de fragilité rurale ? Nous tenterons de répondre à cette question.

Dans la deuxième partie de notre exposé, nous tournons les projecteurs sur la région du Bas-Saint-Laurent. Particulièrement éprouvée par la récente crise du bois d'œuvre, cette région se distingue par une économie fortement dépendante des ressources naturelles, notamment de la forêt.

Enfin, la troisième partie de notre propos portera sur les grands enjeux et les défis de l'aménagement forestier tels que formulés par Christian Messier², professeur d'écologie forestière à l'Université du Québec à Montréal, dans un article publié en début d'année dans le quotidien *Le Devoir*. En dépit de leur fragilité aux plans démographique, économique et social, de nombreuses petites localités ont développé de nouvelles façons d'exploiter la forêt. Nous effectuerons une brève recension de ces diverses initiatives qui appellent à une mise en valeur plus respectueuse, voire plus durable de cette ressource.

La contribution de la forêt dans l'économie québécoise

Les principales mutations observées

À l'instar des autres secteurs de l'activité économique, la foresterie a fait l'objet de nombreuses mutations. La professionnalisation et la mécanisation du travail et des opérations, la surexploitation et le dé-

placement des sites d'exploitation toujours plus loin, la libéralisation des échanges et les nouveaux accords internationaux ont favorisé la concentration de ce secteur d'activité³. Cette dynamique a provoqué une baisse radicale du nombre de scieries. Elle a également entraîné le redéploiement des bassins d'approvisionnement. Ainsi, les unités de production se sont spécialisées, agrandies et raréfiées.

Outre le risque d'épuisement de la ressource qui affecte de nombreuses localités, certaines municipalités de petite taille sont victimes du phénomène de déboisement en raison du besoin de nouvelles terres (notamment pour la culture du maïs d'élevage) et de surfaces d'épandage à bon marché pour les lisiers et les fumiers. Les appréhensions des élus tiennent, d'une part, à la diminution des réserves d'eau souterraine et, d'autre part, au rejet des eaux usées des fermes porcines. À cette pression pour de nouvelles surfaces d'épandage s'ajoute celle des courtiers en bois à la recherche d'essences à haute valeur commerciale pour la vente lucrative des arbres provenant de boisés agricoles.

À l'instar des autres secteurs de l'activité économique, la foresterie a fait l'objet de nombreuses mutations.

Les travailleurs forestiers dans la composition de la structure occupationnelle du Québec rural

Tous ces changements ont contribué à réduire considérablement le nombre et la proportion des emplois forestiers dans la structure occupationnelle de la province. Sans nier l'importance de la forêt dans l'économie québécoise, force est de reconnaître que sa contribution est relativement faible par rapport aux autres activités. Ainsi, d'après le recensement de Statistique Canada, la forêt procurait du travail à quelque 24 560 individus en 1996, soit 0,7 % de la population active québécoise. C'est particulièrement dans les localités situées à l'écart des principaux bassins d'approvisionnement que les pertes ont été les plus considérables. Ailleurs, cette restructuration a même contribué à faire disparaître la vocation forestière des communautés les plus fragiles. Nous pensons notamment à celles dont l'économie se caractérisait jadis par une forte complémentarité entre les activités forestières et agricoles⁴. Là plus qu'ailleurs, le dépeuplement et la

transition occupationnelle vont de pair⁵. En outre, plus que tout autre secteur de l'activité économique, la foresterie est fortement soumise à la demande extérieure, aux fluctuations du marché et à l'évolution de la conjoncture nationale, voire internationale. Elle est aussi très dépendante des décisions gouvernementales et de celles des grandes compagnies qui sont la plupart du temps prises bien loin des aires de coupe. Cette dépendance a un impact direct sur les salaires versés aux travailleurs et, par conséquent, sur le niveau de revenu de ces derniers.

Si toutes les MRC de la province emploient des travailleurs forestiers, leur nombre ainsi que la proportion de ceux faisant partie de la population active varie considérablement d'un endroit à l'autre. Ainsi, 15 MRC comptaient 501 travailleurs forestiers ou plus en 1996. Elles se situent principalement à l'est de Québec, en Abitibi et au Saguenay-Lac-St-Jean.

À elles seules, les MRC Fjord-du-Saguenay, Antoine-Labelle et Maria-Chapdelaine regroupaient 3 615 travailleurs de la forêt, lesquels représentaient toutefois moins de 10 % de la main-d'œuvre active. À l'échelon local, 10 municipalités recensaient 200 travail-

leurs forestiers ou plus, comme le montre le tableau 1. Leur proportion dans la composition de la structure économique locale était aussi fort variable d'un endroit à l'autre. Ces municipalités se localisent majoritairement en Abitibi et dans le Nord-du-Québec. On dénombre 12 localités dont le pourcentage de travailleurs forestiers parmi la population active est supérieur à 30,1 %. Ces milieux forestiers, qui ne totalisent que 4 023 habitants, ont comme caractéristique commune d'être de très petite taille, avec une population moyenne de 335 personnes. À noter que 700 municipalités ne comptaient aucun travailleur de la forêt en 1996.

Les localités qui dénombraient entre 80 et 99 travailleurs forestiers sont celles qui concentrent la plus forte proportion de travailleurs forestiers parmi la population active locale. Toutefois, le rôle qu'exerce la forêt dans leur économie diffère considérablement d'un endroit à l'autre. Ainsi, si la matière ligneuse constitue l'ossature économique de base à Notre-Dame-du-Lac, Saint-Alexandre-des-Lacs et l'Ascension-de-Patapédia, elle exerce une fonction relativement marginale à Cacouna, Coaticook et Litchfield qui s'insèrent également dans ce segment.

Tableau 1 – Répartition des travailleurs forestiers par localité en 1996

| Nombre de travailleurs forestiers | Nombre de localités | % de la main-d'œuvre dans la composition de la structure occupationnelle |
|-----------------------------------|---------------------|--|
| 0 | 700 | 0,0 |
| 1 à 19 | 381 | 3,7 |
| 20 à 39 | 208 | 8,0 |
| 40 à 59 | 80 | 10,7 |
| 60 à 79 | 37 | 10,8 |
| 80 à 99 | 15 | 12,9 |
| 100 à 200 | 34 | 8,7 |
| 200 et plus | 10 | 7,5 |

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Fragilité socio-économique et exploitation forestière

Il persiste toujours une relation causale entre le pourcentage de travailleurs forestiers et la fragilité économique, comme en témoignent les données du tableau 2. Cette relation a d'ailleurs été démontrée à maintes reprises, que ce soit dans le cadre de nos propres tra-

voux ou encore dans ceux du géographe Clermont Dugas⁶. Ainsi, on remarque que plus la proportion de travailleurs forestiers parmi la population active est élevée, plus les localités concernées sont sujettes à la décroissance. Des municipalités telles que Authier, Saint-Guillaume-Nord, Rivière-Ojima et l'Ascension-de-Patapédia ont perdu plus de 10 % de leurs effectifs démographiques entre 1991 et 1996. Tous ces milieux

ont, par ailleurs, plus de 20 % de leur main-d'œuvre active engagée dans l'exploitation de la ressource forestière.

Bien que la relation entre précarité économique et foresterie ne soit pas toujours parfaitement linéaire, on constate, de manière générale, un accroissement du taux de chômage au fur et à mesure que la proportion de travailleurs forestiers augmente dans la structure occupationnelle locale. Les travaux forestiers étant la plupart du temps suspendus au cours de

l'hiver, nombreux sont ceux qui doivent recourir aux prestations d'assurance-emploi. Des municipalités telles que Lejeune, St-Médard et St-Zénon, où plus de 30 % des emplois locaux dépendent de la forêt, ont des taux de chômage supérieurs à 35 %. Véritable plaie sociale, ce chômage chronique entraîne dans son sillage tout un arsenal de malaises qui contribuent à annihiler le développement économique local. Aux endroits où il se manifeste avec le plus d'acuité, le chômage laisse sa marque dans l'organisation et l'aménagement de l'espace.

Tableau 2 – Principales caractéristiques socio-économiques des localités du Québec en fonction du pourcentage de la main-d'œuvre active occupant un emploi en forêt en 1996

| Variables/% de la main-d'œuvre active engagée en foresterie | 0,1 à 10,0 | 10,1 à 20,0 | 20,1 à 30,0 | 30,1 à 40,0 | 40,1 et plus |
|---|------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Nombre de localités | 601 | 117 | 30 | 7 | 5 |
| Taille moyenne de la localité | 5 763 | 811 | 646 | 337 | 333 |
| Évolution de la population (91-96) | 4,2 | 0,5 | -4,3 | -4,1 | -6,1 |
| Taux d'activité | 59,3 | 51,8 | 51,8 | 48,7 | 47,2 |
| Taux de chômage | 15,0 | 26,4 | 26,5 | 38,1 | 26,9 |
| % de la population active dans le secteur primaire | 11,6 | 25,8 | 31,7 | 44,1 | 59,2 |
| % de la main-d'œuvre active dans le secteur secondaire | 30,4 | 27,1 | 26,5 | 28,1 | 19,4 |
| % de la main-d'œuvre active dans le secteur tertiaire | 57,4 | 45,5 | 39,9 | 33,1 | 18,7 |
| Revenu familial moyen (\$) | 42 829 | 36 121 | 38 092 | 32 322 | 35 802 |
| % du revenu perçu sous la forme de transferts gouvernementaux | 22,4 | 29,2 | 26,0 | 25,6 | 21,3 |
| % d'individus n'ayant pas atteint le seuil de la 9 ^e année | 24,1 | 32,0 | 36,7 | 40,6 | 29,3 |
| % d'individus détenteurs d'un diplôme d'études universitaires | 4,0 | 2,4 | 2,1 | 4,3 | 0,9 |

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996.

Des taux de chômage aussi élevés ne peuvent faire autrement que de générer de faibles niveaux de revenus. Ainsi, les localités dont la proportion de travailleurs forestiers oscille entre 30,1 % et 40 % ont un revenu familial moyen qui ne correspond qu'à 65,6 % de celui de la province. Il en résulte de profondes disparités économiques, notamment en termes de pouvoir d'achat. À bien des endroits, cette précarité se double d'une fragilité géographique caractérisée par l'éloignement des localités par rapport aux grands centres et aux principales artères de communication, la dispersion de la population et la petite taille des

entités concernées, autant de facteurs qui contribuent à anémier l'économie de nombreuses municipalités à vocation forestière.

Par conséquent, la forte spécialisation dans le primaire forestier apparaît comme la manifestation d'un sous-développement local puisqu'elle présente, en contrepartie, des déficiences marquées dans les autres secteurs d'activités.

De toute évidence, la relation entre fragilité économique et exploitation forestière est toujours omniprésente.

sente dans plusieurs localités rurales du Québec, et plus particulièrement dans celles qui jumellent agriculture et forêt. Ces milieux devraient donc faire l'objet de mesures particulières en matière de développement économique.

L'exploitation forestière au Bas-Saint-Laurent

La forêt exerce un rôle d'avant-plan dans l'économie de toutes les régions périphériques du Québec. Avec quelque 3 255 travailleurs engagés dans ce secteur d'activité en 1996, le Bas-Saint-Laurent ne fait pas exception à la règle. Exploitée pour satisfaire des besoins qui dépassent largement ceux de la région, la forêt constitue l'ossature économique de base de nombreuses localités bas-laurentiennes, tout en étant appuyée par l'utilisation des autres ressources du milieu.

Les MRC de La Matapédia (7,7 %) et du Témiscouata (7,4 %) abritent les plus fortes concentrations de travailleurs forestiers. À Saint-Médard, Lejeune, Saint-Zénon et Esprit-Saint, plus du quart de la main-d'œuvre locale occupe un emploi en forêt. Par ailleurs, 30 localités ne comptent aucun travailleur forestier. Il s'agit, pour l'essentiel, de petits centres de services (comme La Pocatière) ou de municipalités longeant le littoral.

La forte spécialisation dans le primaire forestier apparaît comme la manifestation d'un sous-développement local.

Si l'on retrouve au Bas-Saint-Laurent bon nombre de petites scieries, certaines entreprises font carrément figure de chef de file dans leur domaine particulier. Nous pensons notamment aux Boiseries du Bas-Saint-Laurent situées à Métis-sur-Mer. D'autres figurent parmi les plus importants pourvoyeurs d'emplois de la région. Mentionnons, à titre d'exemple, les Produits forestiers Alliance qui opèrent quatre scieries (à Dégelis, Rivière-Bleue, Price et au Lac-des-Aigles), totalisant 392 emplois; le Groupe Cédrico (300 emplois répartis dans les usines de Sainte-Florence, Causapsal, Lac-au-Saumon et Price); FF Soucy à Rivière-du-Loup (338 emplois); Panval à Sayabec (250 emplois); Norampac à Cabano (160 emplois); Cartons Bas-Saint-Laurent à Matane (152 emplois); et Moulu-

re AMT à Saint-Cyprien (130 emplois). Certaines de ces industries constituent les véritables moteurs de l'activité économique locale. La diminution ou l'interruption de la production dans une seule entreprise est suffisante pour perturber l'économie de plusieurs localités environnantes, voire de l'économie régionale. On l'a bien vu lors de la cessation des activités, au début des années 1990, de la Consolidated Bathurst à Matane. Encore aujourd'hui, la région de Matane a du mal à se remettre d'une telle fermeture. L'exploitation directe sur le terrain relève principalement des propriétaires de boisés, de quatre coopératives forestières et de huit sociétés d'exploitation des ressources.

À l'instar des autres régions périphériques du Québec, le Bas-Saint-Laurent subit, de diverses manières, les fluctuations conjoncturelles liées à l'industrie du bois et du sciage. Cette industrie est particulièrement vulnérable aux décisions prises par les grandes entreprises et les gouvernements. À titre d'exemples, l'imposition de droits compensatoires (19,3 %) et antidumping (12,57 %) par le Département du commerce américain, la baisse des prix de vente du papier journal, elle-même attribuable à la diminution des revenus publicitaires, l'établissement unilatéral de barrières tarifaires, l'accroissement faramineux du prix de location des érablières situées sur les terres publiques, la révision du régime forestier et les importantes diminutions de la capacité forestière qui en découlent, les méthodes de mesurage du bois masse/volume, les difficultés d'approvisionnement (notamment en copeaux), l'entrée du bois d'œuvre scandinave en Floride, la surproduction de pâte commerciale, la baisse de la construction aux États-Unis, l'utilisation de plus en plus répandue de produits substitués et la récession américaine ont provoqué la perte de nombreux emplois forestiers au cours des derniers mois. La MRC de La Matapédia a particulièrement été touchée par ces divers événements conjoncturels. Le nombre de licenciements oscille entre 300 et 350. De nombreuses localités telles que La Rédemption, Sayabec, Sainte-Florence et Causapsal ont été touchées par ces coupures de poste. Mais c'est surtout dans la MRC de Témiscouata, et plus spécifiquement à Dégelis, que les conséquences de la crise forestière ont été les plus désastreuses. En effet, une étude réalisée par le Groupe Mallette Maheu (2001) estime à 166 le nombre de mises à pied provoquées par cette crise. De plus, entre 398 et 465 personnes ont vu leur nombre d'heures de travail réduites de 3 918 pour les travailleurs en usine et de 1 518 pour ceux en forêt. Ces pertes d'emplois

représentent un déficit net de 4 456 264 \$ pour l'économie témiscouataine. En fait, ce sont toutes les scieries appartenant au Groupe Cédrico qui, en raison d'un manque d'approvisionnement de la matière ligneuse, ont été dans l'obligation de cesser, du moins de façon temporaire, leurs opérations. Au total, c'est près de 1 000 emplois qui ont été touchés par cette crise.

Certes, l'exploitation à outrance de la forêt est devenue un phénomène particulièrement inquiétant. Selon Louis Bélanger (2002), professeur en aménagement intégré des forêts à la faculté de foresterie, de géomatique et de géographie de l'Université Laval, le niveau de coupe actuel de la forêt résineuse au Québec dépasserait le niveau à rendement soutenu de l'ordre de 15 %. Le chercheur attribue cette exploitation démesurée à la négligence du ministère des Ressources naturelles. Mais ce n'est pas tant la surexploitation de la forêt que sa mauvaise gestion qu'il faut remettre en cause. Dans la MRC de La Matapédia, par exemple, la capacité forestière, pour l'année 2001, a été dépassée de 33 %. Dans ce cas précis, cette surexploitation est attribuable aux industriels du Nouveau-Brunswick qui doivent s'approvisionner à 70 % en forêt privée. De plus, les droits compensatoires qui leur sont imposés sont inférieurs de 20 % à ceux des scieries québécoises. Ainsi, un entrepreneur québécois offre en moyenne 32 \$ le mètre cube comparativement à 41 \$ pour son homologue du Nouveau-Brunswick. En outre, une étude effectuée en 1994 pour le compte de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent a démontré que seulement 358 000 entailles (sur une possibilité de 1 829 000) étaient actuellement exploitées sur le territoire de l'est du lac Témiscouata. Des observations directes et des enquêtes réalisées auprès de quelques acériculteurs de Saint-Athanase, une petite municipalité située dans la MRC de Témiscouata, nous ont également confirmé cet état de fait. De toute évidence, une meilleure gestion de la forêt s'impose.

Enjeux et défis de l'aménagement forestier

L'exploitation commerciale de la forêt remonte au tout début de la colonisation. Peu ou pas réglementée au départ, cette exploitation est régie, depuis 1986, par la *Loi sur les forêts* du Québec. Selon cette loi, l'aménagement de la forêt est la seule responsabilité des compagnies forestières signataires des contrats d'approvisionnement de bois, le tout étant supervisé et encadré par le gouvernement. Cette réglementation

forestière québécoise s'inspire fortement des principes de la foresterie européenne. Elle vise essentiellement un rendement soutenu et continu en bois de façon à alimenter l'industrie.

Hormis le documentaire *L'erreur boréale*, la diffusion du rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2002 a également fait couler beaucoup d'encre. Ce rapport a favorisé la mise en place d'une Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Présidée par Guy Colombe, la commission a pour principal mandat d'examiner l'administration du régime forestier, les assises scientifiques du calcul de la possibilité forestière ainsi que la qualité des plans d'aménagement forestier et des inventaires. Selon Christian Messier, directeur du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire, cette commission doit répondre à quatre enjeux et défis :

- l'évaluation de toute la mécanique du calcul de la possibilité forestière;
- le maintien d'une proportion suffisante de vieilles forêts (c'est-à-dire de plus de 100 ans)⁷;
- l'évaluation et la gestion du territoire forestier au Québec;
- la révision des bases réglementaires et conceptuelles qui encadrent l'aménagement de la forêt en fonction des besoins.

Les objectifs de la commission sont ambitieux mais non moins très réalistes. En outre, cette dernière devrait favoriser, à plus ou moins court terme, l'émergence de nouvelles formes d'exploitation dont certaines commencent déjà à voir le jour, notamment au sein des petites localités rurales du Québec.

Quelques exemples d'initiatives mises de l'avant en milieu rural fragile

En dépit des multiples problèmes auxquels elles sont confrontées, certaines petites municipalités rurales font preuve d'initiative et d'audace. Ce sens de la créativité se traduit par l'émergence de microprojets, notamment dans le secteur de la forêt. Les fermes forestières, les expériences de transformation de la biomasse forestière, l'exploitation de nouvelles essences, les nouveaux modes d'exploitation acéricole et la mise en valeur des lots intra municipaux rendent bien compte, sous divers angles, de cette volonté de réali-

ser un développement local et régional plus harmonieux à partir de la matière ligneuse.

Le projet de la forêt habitée a notamment permis de mettre en valeur plus de 500 hectares de forêt dans les « anciennes » municipalités de Saint-Nil et de Saint-Paulin-Dalibaire⁸. Certaines PME font également preuve d'imagination en diversifiant leur production et en œuvrant dans des secteurs exclusifs. C'est le cas par exemple des Boiseries du Bas-Saint-Laurent, à Métis-sur-Mer, et des Industries Mec-Bois, aux Méchins. La première centre ses opérations sur la fabrication d'un plancher de bois franc verni cinq huitièmes de pouce (au lieu du traditionnel trois quarts de pouce), la confection de moulures ornementales et de pièces d'escalier haut de gamme. Elle embauche quelque 150 travailleurs dans un village dont la population est inférieure à 250 habitants.

Quant à la seconde, elle se spécialise dans la conception des intérieurs de portes coupe-feu à partir d'épINETTE tondreuse, une variété de bois très résistante aux flammes. À Saint-Léandre, la coopérative forestière l'Ancêtre a mis au point une technique de transformation du cèdre en composantes meubles, clôtures et treillis. Elle procure de l'emploi à une dizaine de travailleurs locaux. En outre, l'entreprise participe également à la création indirecte d'une quarantaine d'emplois en forêt.

Le projet de la forêt habitée a notamment permis de mettre en valeur plus de 500 hectares de forêt dans les « anciennes » municipalités de Saint-Nil et de Saint-Paulin-Dalibaire.

Dans le but de préserver la matière ligneuse, quelques maires de petites localités rurales du Bas-Saint-Laurent ont adopté un règlement interdisant les coupes à blanc. L'affaire a fait boule de neige puisque la MRC Témiscouata envisage de mettre définitivement fin à une telle pratique sur tout son territoire. À Saint-Charles-Garnier, l'arrivée de néo-ruraux risque de donner un second souffle à cette localité qui présente de sérieux problèmes socio-économiques. Deux ex-Montréalais, qui caressaient le rêve de démarrer en affaires, planteront sous peu une petite scierie et, éventuellement, un atelier de meubles de jardins. Le projet devrait favoriser la création d'une vingtaine d'emplois.

Vers de nouvelles pistes d'exploitation

Si la symbiose agriculture-forêt telle que nous la connaissons au moment de la dernière grande vague de colonisation peut difficilement assurer la relance économique des petits milieux, ne pourrait-on pas s'en inspirer pour mettre en place des fermes agroforestières modernes, comme cela se fait dans certains pays d'Europe ?

Nous avons déjà vu que l'industrie forestière était à la base de l'économie de nombreuses petites localités rurales. En ce qui concerne plus spécifiquement ce secteur d'activité, de nombreuses voix s'élèvent dans les régions périphériques pour réclamer la création d'une fiscalité territoriale basée sur la rente foncière. Bien qu'une telle initiative ne règle pas le problème de régénérescence de la ressource, elle demeure une option fort intéressante à envisager. À cet égard, nous partageons d'emblée l'idée de Robert Laplante⁹, directeur de la revue *L'Action nationale*, de « lancer un vaste programme de restructuration forestière financé à même un Fonds national auquel les compagnies forestières seraient tenues de souscrire »¹⁰. Ce fonds serait créé par une loi et doté d'un conseil d'administration sur lequel les industries de la transformation seraient représentées, sans toutefois être majoritaires. Divers représentants de coopératives et de regroupements forestiers, d'entreprises sylvicoles, de groupes de pression et d'instances de développement local et régional seraient appelés à siéger sur ledit conseil. La mission du fonds consisterait essentiellement à doter le Québec et, plus particulièrement les localités fragiles, « d'un potentiel forestier plus vaste, plus riche et plus diversifié en vue d'un élargissement des usages de la ressource et d'une ouverture plus grande à l'entrepreneuriat »¹¹. Un tel fonds pourrait être bénéfique notamment pour les petites entreprises forestières sises en milieu rural fragile. En effet, l'introduction d'un mode de paiement par un tiers permettrait de résoudre une partie des problèmes vécus par les coopératives et les entreprises d'aménagement qui sont sous la sujétion d'un système de sous-traitance. Ce système laisse, à toutes fins pratiques, ces organisations à la merci des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier qui peuvent fixer unilatéralement la valeur des travaux sylvicoles et d'aménagement.

Il nous apparaît également essentiel de poursuivre le projet de la forêt modèle du Bas-Saint-Laurent et de

l'étendre à d'autres petites localités sises dans les régions périphériques. En plus de contribuer au développement économique de certains milieux fragiles, cette initiative favorise la protection de leur patrimoine naturel.

Dans la foulée des pistes de solution proposées par Léonard Otis¹², il est devenu impérieux d'adopter une réforme de la tenure des terres boisées publiques afin de briser le cercle vicieux qui engendre les bas prix sur le bois. Le transfert de la propriété sur la forêt publique, en tout ou en partie, éliminerait la concurrence qu'elle fait subir aux petits producteurs propriétaires de boisés de ferme. Dans le but d'aider les sylviculteurs propriétaires à faire l'acquisition de boisés à des coûts raisonnables, Otis propose également la création d'une société de gestion qui veillerait aux intérêts des sociétaires.

Nous avons vu que les problèmes de développement de certaines petites localités tenaient, pour une large part, aux limitations que leur impose le régime forestier. Il importe donc de donner les moyens aux populations locales de vivre de la forêt plutôt que de continuer à dépendre des compagnies.

Par ailleurs, tout comme pour le secteur agricole, il existe dans ce domaine de nouvelles opportunités du marché. Actuellement, 90 % de la matière ligneuse n'est transformée qu'en produits bas de gamme (madreries, papiers, etc.). À maints endroits, il y a place à développer des activités de seconde, voire de troisième transformation. Dans un article récent paru dans *Le Soleil*, le chercheur en foresterie et spécialiste du changement climatique Luc C. Duchesne soutenait que le Canada posséderait quelque 600 produits forestiers non ligneux dont le potentiel économique serait évalué à plus d'un milliard de dollars. Ces produits, qui concernent l'alimentation (petits fruits, herbes, épices, champignons, etc.), les plantes nutraceutiques et pharmaceutiques, les produits ornementaux (arbres de Noël), manufacturiers (jouets, barils, instruments de musique, ébénisterie, etc.) et les matériaux (huiles essentielles, résines, alcool, etc.) pourraient, s'ils étaient exploités à leur juste valeur, favoriser la création de nombreux emplois. Les plantes médicinales et, plus précisément, l'if du Canada, qu'on retrouve souvent dans les érablières, offriraient aussi des perspectives économiques très intéressantes. Une autre utilisation possible consisterait dans la production d'énergie soit par la combustion directe ou la fabri-

cation de méthanol à partir des feuillus. Une expertise est donc à construire dans le domaine de la flore bas-laurentienne, l'une des plus riches de la province, afin que les producteurs des petites localités puissent prendre leur place sur le marché international de la parfumerie, de la fabrication d'arômes, d'additifs, de produits naturels, d'extraits végétaux et d'huiles essentielles.

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent est l'une des plus diversifiées de la province. Elle offre des éléments fauniques, des écosystèmes et des habitats fauniques qui constituent de véritables richesses naturelles. Or, plusieurs de ces richesses – notamment celles à caractère faunique – sont à l'état de sous-exploitation¹³. À ces initiatives s'ajoute la consolidation d'activités plus traditionnelles telles que l'aménagement forestier. Le modèle actuel de gestion de la forêt québécoise induit fort peu d'incitatifs à procéder à un aménagement en fonction de tous les potentiels de cette ressource. Or, selon une étude socio-économique récente effectuée par le chercheur Luc Bouthiller¹⁴, il s'agit d'une pratique indispensable qui génère des retombées sociales et économiques significatives non seulement pour les petites localités, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité. La sylviculture et un meilleur contrôle des coupes forestières par des normes gouvernementales adaptées aux problématiques de ces petits milieux peuvent également contribuer à maintenir, voire à accroître la quantité et la qualité de la production de la matière ligneuse. En outre, si l'introduction de nouvelles technologies permet une réalisation plus rationnelle de la matière ligneuse, il n'en demeure pas moins que plusieurs résidus restent encore sous-utilisés. Ces derniers pourraient être intégrés dans diverses productions secondaires telles que les huiles essentielles, les panneaux particules, les copeaux, etc.

Il est devenu impérieux d'adopter une réforme de la tenure des terres boisées publiques afin de briser le cercle vicieux qui engendre les bas prix sur le bois.

Conclusion

Même si elle n'emploie plus autant d'individus que par le passé, la forêt constitue une composante essen-

tielle de l'économie du Québec rural. À l'échelle de la province, on dénombre 159 localités où plus de 10 % de la main-d'œuvre active occupe un emploi au sein de ce secteur d'activité. Un tel pourcentage est suffisant pour caractériser fortement ces milieux de vie non seulement d'un strict point de vue économique, mais aussi aux plans social et culturel. Par ailleurs, les milieux à vocation forestière se distinguent par leur petite taille démographique. La plupart souffrent également de marginalité géographique, de faibles niveaux de revenus, d'insuffisance de services et de sous-emploi. En outre, ils sont davantage enclins au dépeuplement. Pour ces raisons, ils réclament des interventions urgentes orientées vers la correction de ces problèmes structurels.

La surexploitation de la forêt menace la survie de la matière ligneuse. En même temps, de nouveaux modes d'exploitation sont mis en place, ce qui témoigne de la volonté de nombreux individus de préserver cette ressource. Le mandat de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise va dans le même sens. Attendues avec impatience, les conclusions de cette commission sont on ne peut plus claires. Elles appellent à un renouvellement de la gestion de la forêt. Certes, il s'agit d'une arme à double tranchant pour de nombreuses petites localités rurales du Québec dont l'économie repose sur la première transformation de la matière ligneuse.

Les mesures d'atténuation mises en place par le gouvernement Charest seront-elles suffisantes pour que ces petits milieux puissent relever le défi de la diversification économique en ce domaine ? Bien qu'il soit encore trop tôt pour répondre à cette question, il est à espérer que les recommandations du rapport Coulombe favoriseront l'élaboration d'une politique d'aménagement axée sur une vision socio-environnementale de la forêt. Une telle politique aurait pour effet de proposer un modèle de développement plus respectueux de la matière ligneuse et de sauvegarder, pour les années à venir, une ressource essentielle à l'économie de nombreuses localités rurales du Québec. ■

Notes biographiques

Détenteur d'un doctorat en développement régional, l'auteur est chargé de cours et chercheur à la Chaire de recherche en développement rural à l'UQAR.

Notes et références

- ¹ Nous entendons, par petites localités, des entités territoriales de 500 habitants ou moins.
- ² Messier, C. (2004). « L'aménagement actuel de la forêt québécoise est-il toujours pertinent ? », *Le Devoir*, vol. 95, n° 1, p. B-5.
- ³ Ce phénomène s'est notamment concrétisé par l'acquisition des usines de transformation de la compagnie Alliance par la multinationale Bowater. Selon la plupart des spécialistes, ce processus de concentration devrait aller en s'accroissant à plus ou moins long terme, si bien qu'il ne restera plus, dans quelques années, que six à huit géants mondiaux. Une telle situation risque d'entraîner des conséquences désastreuses pour l'économie de nombreuses petites localités qui abritent toujours des petites scieries dont les activités reposent essentiellement sur la mise en marché de produits provenant de la forêt privée.
- ⁴ Cette complémentarité s'est avérée nécessaire à maints endroits pour assurer la survie économique de nombreuses petites localités. « Plus que naturelle, cette union était en quelque sorte forcée du fait que, de toute évidence, il fallait défricher la terre et la mettre en valeur avant de pouvoir en tirer sa subsistance », nous rappelle l'historien Gérard Bouchard (Bouchard, G., 1996. *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal, Éditions Boréal, p. 101). La saisonnalité des travaux sur la ferme, l'insuffisance de revenus tirés de l'agriculture et la proximité de la matière ligneuse exploitable durant la saison morte ont contribué à faire du travail en forêt un apport indispensable à l'économie de nombreuses petites localités rurales. Avec le temps, toutefois, et pour diverses raisons, tant économiques que sociales, les activités agricole et forestière se sont profondément transformées.
- ⁵ À certains endroits, cependant, la combinaison travail agricole/travail forêt existe toujours. Elle prend davantage une saveur d'économie domestique. En effet, certains individus, qui pratiquent une agriculture familiale, gardent leur boisé pour la récolte du bois de chauffage. Ce bois est soit utilisé à des fins personnelles, soit vendu sur le marché local. Dans ce dernier cas, il représente un léger supplément de revenus pour les petits exploitants agricoles. Ces observations confirment, du moins en partie, les avancées du sociologue Bruno Jean (1985) dans son volume : *Agriculture et développement dans l'Est-du-Québec*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 431 p. Elles attestent que l'agroforesterie n'a pas complètement disparu en milieu rural fragile.
- ⁶ Dugas, C. (1983). *Les régions périphériques. Défi au développement du Québec*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 253 p.

-
- ⁷ L'importance de ce type de forêt pour le maintien de la biodiversité a été démontrée scientifiquement en Scandinavie. La mise en place d'un moratoire sur la coupe des vieilles forêts québécoises devrait assurer sa préservation.
- ⁸ Rappelons que ces localités ont été fermées au début des années 1970 à la suite des recommandations du BAEQ.
- ⁹ Laplante, R. (2002). « Un fonds national de restauration forestière », *L'Action nationale*, vol. 92, n° 8, p. 33-48.
- ¹⁰ Laplante, R. (1999). « Briser le carcan », *L'Action nationale*, vol. 89, n° 7, p. 4.
- ¹¹ Laplante (2002), *op.cit.*, p. 39-40.
- ¹² Otis, L., P. Larocque et J. Larrivée (2001). *Une forêt pour vivre*, Lachine, Éditions de la Pleine Lune, 207 p.
- ¹³ Si les propriétaires de boisés privés connaissent bien des espèces telles que l'original, le cerf de Virginie ou la perdrix, ils sont généralement beaucoup moins familiers avec le hibou des marais ou la tortue, autant de richesses fauniques qui exercent un rôle important en termes de biodiversité et qui pourraient faire l'objet d'une exploitation, notamment à des fins récréotouristiques.
- ¹⁴ Bouthillier, L. (2001). *L'impact des investissements publics en forêt privée*, Rimouski, Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, 24 p.